



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 15 avril 2013

COMMUNIQUE

Premier et deuxième tours de l'élection des Représentants à l'Assemblée de la Polynésie française, dimanche 21 avril 2013 et dimanche 5 mai 2013

Ouverture et fermeture des bureaux de vote

Les 233 bureaux de vote des 48 communes de Polynésie française seront ouverts **de 8 heures à 19 heures.**

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre permettant de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral (arrêté du 19 décembre 2007).

Pièces justificatives à présenter au moment du vote

Il peut s'agir notamment d'un des titres suivants :

- carte nationale d'identité ;
- passeport ;
- permis de conduire ;
- carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- carte d'invalidité civile ou militaire, avec photographie ;
- carte professionnelle de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires;
- attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la vérification de l'identité repose sur la présentation de la carte électorale. En cas de doute, le président ou l'assesseur peut demander à l'électeur de prouver son identité par un autre moyen (carte d'identité, passeport, etc.).

Vote par procuration (voir brochure ci-jointe)

Les procurations peuvent être établies jusqu'au jour du scrutin, auprès d'une brigade de gendarmerie ou de la Direction de la Sécurité Publique de Papeete mais il est recommandé de l'établir le plus tôt possible.

Contact Presse